

Le Havre: La directrice d'une école maternelle sanctionnée après avoir critiqué la réforme Blanquer

2-3 minutes

La directrice d'une école du Havre a été sanctionnée eaprès avoir critiqué la réforme Blanquer par mail. — *D.Bancaud/20 minutes*

La directrice d'une école maternelle [du Havre \(Seine-Maritime\)](#) a écopé d'une lourde sanction pour avoir critiqué la loi [Blanquer](#) auprès des parents d'élèves, rapporte [Actu.fr](#) ce lundi. Dans un e-mail adressé aux parents via la messagerie de l'école, elle avait exprimé son opinion et ses réserves à l'égard de l'actuel ministre de l'Education Nationale. En plus d'un blâme, elle va être mutée. Elle quittera son poste en juin prochain.

Une sanction jugée excessive

Le Syndicat national unitaire des instituteurs et professeurs des écoles (SNUIPP) et la CGT ont dénoncé une sanction « injuste », « disproportionnée », voire « surréaliste ». Une manifestation a été organisée ce lundi 29 avril en soutien à la directrice.

Du côté de l'inspection académique, on assure pourtant que cette mutation n'a rien d'une sanction. « Il ne s'agit en aucun cas d'une mobilité géographique forcée », se défend Brigitte Lacoste, directrice de cabinet de la rectrice interrogée par Actu.fr.

Une mutation facultative, assure le rectorat

Conformément à la procédure applicable en cas de blâme, la directrice a été reçue par le directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen). C'est dans le cadre de cet entretien qu'elle se serait vue proposer sa mutation, qu'elle aurait acceptée « au vu de difficultés personnelles ». Toujours selon le rectorat, cette proposition ne revêtait aucun caractère obligatoire.

Contactée par Actu.fr, la principale intéressée a indiqué qu'elle ne

souhaitait pas contester la décision de l'inspection académique, ni s'exprimer davantage sur cette affaire.